

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de
LA VERRIÈRE
Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet

N° 2026-034

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation	Date d'affichage	Séance du	Nombre de Conseillers		
			En exercice	Présents	Votants
03 avril 2026	03 avril 2026	16 AVRIL 2026	29	24	29

OBJET : Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du groupe scolaire de l'ERPD

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures vingt, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du trois avril deux mille vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents :

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - PASCOAL Mariana – MAES Naïma – RELIFOX Monique – RIVIERE Patrick – BAC Christine – RAOUL Nathalie - PERON Thomas - RICHARD Maxime - STAILI Abdella – CHIAKH Fydia - LABROUSSE Sabrina - GESBERT Gaël - SELBONNE Céline - BELKIYAOU Wassim - DURAND Edgar - MOUSSA Ali - DAHAMNI Abdelkader - BOUBETRA Hicham – RAFIQ Zoubida

Absent(s) représenté(s) :

MEY Darivath - pouvoir à MOUSSA Fouzi
BROCHADO Françoise - pouvoir à RAOUL Ludovic
PETTES Christelle - pouvoir à PASCOAL Mariana
SOULI Rachel - pouvoir à MOUSSA Ali
DIALLO Maye – pouvoir à RIVIERE Patrick

Absents excusés :

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : RIVIERE Patrick en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260416-2026-034-DE
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

Objet : Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du groupe scolaire de l'ERPD

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education et ses articles D.411-1 et D.411-2 ;

Considérant qu'il convient de désigner les délégués du Conseil Municipal aux différents conseils d'écoles des établissements scolaires de la ville,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Fixe à 1 représentant du Conseil municipal aux différents conseils d'écoles

Article 2 : Désigne les délégués du Conseil municipal suivants :

- Conseil d'administration du Groupe scolaire ERPD :
Membre titulaire : Fouzi MOUSSA
Membre suppléant : Gaël GESBERT

**FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE
DE 24 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 5 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE
DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 16 avril 2026

Le Maire,

Nicolas DAINVILLE.

